

Santé et services sociaux

Les usagers accueillent favorablement la politique d'hébergement et de soins et services de longue durée

Montréal, 15 avril 2021 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), qui représente la majorité des comités des usagers et de résidents du réseau de la santé et services sociaux du Québec, salue le geste politique qui a été posé aujourd'hui par le gouvernement du Québec. « Il s'agit d'une politique d'importance dans l'amélioration de la qualité des soins et des services devant être offerts dans les différents milieux d'hébergement afin de répondre aux besoins variés des usagers les plus vulnérables » estime M. Pierre Hamel, président du RPCU.

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais, a déposé aujourd'hui le 15 avril 2021, une politique d'hébergement et de soins et services de longue durée au nom de son gouvernement qui s'appliquera à tous les types d'hébergement de longue durée ainsi qu'à toutes les clientèles adultes susceptibles d'y résider.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux réitère que le maintien à domicile est l'option à favoriser mais il souhaite de même coup que les personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent plus résider chez elles puissent bénéficier de soins et des services réellement adaptés à leur condition en leur permettant de conserver une autonomie et une qualité de vie sans égard au type de ressource d'hébergement.

« Il y a une volonté clairement énoncée d'une prise en charge adéquate des besoins des usagers les plus vulnérables, d'une offre de service adaptée, et ce, au sein de milieux appropriés et d'installations mises à niveau » constate M. Marc Rochefort, directeur général par intérim du RPCU. « La politique répond aux attentes du RPCU, des comités des usagers et de résidents exprimées depuis plusieurs années » rappelle M. Rochefort.

En effet, le Regroupement avait fait le constat de lacunes majeures en ce qui concerne l'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie au Québec dans un état de situation publié en 2012. Le RPCU interpellait à l'époque l'ensemble de la société québécoise au fait qu'il était possible de mieux vivre et de mieux vieillir en milieu d'hébergement lorsque celui-ci devenait le milieu le plus approprié pour répondre aux besoins quotidiens des personnes en perte d'autonomie, et que les milieux d'hébergement devaient être considérés comme un service essentiel et adapté au lieu d'une dernière option à éviter à tout prix.

Par ailleurs, le RPCU suggère que des mécanismes de surveillance soient mis en place, incluant la participation des comités des usagers et de résidents, pour assurer le respect des normes établies, la pérennité de la politique et le développement d'une culture axée sur les besoins des personnes vulnérables en perte d'autonomie et de leurs proches. Le RPCU avait demandé une mesure similaire lors de l'annonce de la création des maisons des aînés pour garantir une saine gestion, préserver la continuité des milieux de vie et favoriser une stabilité dans le continuum des soins et services.

« Nonobstant la formation politique au pouvoir et les belles promesses annoncées, il est plus que temps de passer à l'action. C'est notre devoir de citoyen de tout ordre de devenir, dans les faits, les gardiens des droits des personnes les plus vulnérables » conclut M. Hamel.

À propos du RPCU

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la quasi-totalité des comités des usagers et de résidents du Québec, soit plus de 500 comités issus de l'ensemble des missions cliniques du réseau. Il offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi.

À consulter

- [Communiqué du MSSS](#)
- [Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée](#)
- [État de situation sur l'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie au Québec](#) (RPCU)